



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – OCTOBRE 2022

Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de SERMA Group au prix de 430 euros par action

Pessac, le 7 octobre 2022, Financière Faraday, nouvel holding de contrôle indirect de la société SERMA Group (ALSER – FR0000073728), déposera prochainement auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») un projet d'offre publique de retrait visant les actions Serma Group non détenues par Financière Faraday, suivi d'une procédure de retrait obligatoire.

Tel qu'explicité dans le communiqué de presse de SERMA GROUP en date du 4 août 2022, la société Financière Faraday, nouvel holding de contrôle du groupe SERMA (« **Financière Faraday** »), a acquis, directement et indirectement (au travers de la société Watt Participations (« **WP** »)), 100% du capital et des droits de vote de Financière Watt (« **FW** ») et indirectement, 99,49% du capital et 99,56% des droits de vote de SERMA Group (l'« **Opération** ») le 28 juillet 2022.

L'Opération ayant entraîné le franchissement par Financière Faraday des seuils de 50% et de 90% du capital et des droits de vote de SERMA Group, une déclaration de franchissement des seuils susvisés a été déposée le 3 août 2022 par Financière Faraday auprès de l'AMF.

Dans ce contexte, conformément aux dispositions des articles 235-2, 236-3 et 237-1 du Règlement général de l'AMF, Financière Faraday, en sa qualité d'initiateur, déposera prochainement auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait visant les actions de SERMA Group non détenues par Financière Faraday à un prix de quatre cent trente (430) euros par action SERMA Group, sous réserve de la décision de conformité de l'AMF et des conclusions de l'expert indépendant.

Financière Faraday détenant déjà plus de 90% du capital et de des droits de vote SERMA Group, elle sollicitera, conformément à la réglementation applicable, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique de retrait à un prix de 430 euros par action SERMA Group et la radiation des actions SERMA Group du marché Euronext Growth.

Le prix de 430 euros par action extériorise des primes de 21 % par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 180 derniers jours de bourse et 38 % par rapport au dernier cours constaté avant la suspension des cotations le 4 août 2022.

Le projet d'offre publique de retrait et le projet de note d'information établi par Financière Faraday, seront déposés à l'AMF dans le courant du mois de décembre 2022 et demeureront soumis à son examen.

Le conseil de surveillance de SERMA Group, réuni le 30 Septembre 2022, a accueilli favorablement, à l'unanimité, ce projet d'offre publique de retrait, suivi d'une procédure de retrait obligatoire.

Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion le conseil de surveillance de SERMA Group a désigné le cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par Monsieur Xavier Paper, en qualité d'expert indépendant conformément aux dispositions des articles 261-1 I (1°), (2°) et (4°) et 261-1 II du règlement général de l'AMF, et sous condition suspensive du non-exercice par l'AMF de son droit d'opposition (article 261-1-1 du règlement général de l'AMF) afin de remettre un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique de retrait, suivi d'une procédure de retrait obligatoire.

Conformément à la recommandation AMF DOC-2006-15, l'expert indépendant peut être contacté par les actionnaires de SERMA Group à l'adresse suivante :

PAPER AUDIT & CONSEIL

11, place du Général Catroux – 75017 Paris (France)

Tel : + 33.1.45.77.94.22

Mail : xpaper@xavierpaper.com

La cotation des actions SERMA Group, suspendue le 4 août 2022, reprendra à compter du 10 octobre 2022.

Avertissement :

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Financière Faraday et SERMA Group déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.

À PROPOS DE SERMA GROUP

SERMA Group est une ETI (150 M€, 1.300 personnes), expert français historique et indépendant dans l'électronique, l'énergie, la cybersécurité et les télécoms.

Le Groupe s'est développé durant ces dernières années en effectuant de nombreux investissements, tant en moyens qu'en croissances externes, dans le domaine du design, du test, de l'expertise, de la compréhension des technologies.

Les différentes entités du groupe interviennent en accompagnant leurs clients sur tout le cycle de vie, dans la maîtrise de leurs produits, leur fiabilité, sécurité et performance.

Le Groupe s'appuie sur ses laboratoires d'expertise électronique, son laboratoire matériaux, ses différentes plateformes de test (composants, cartes, équipements, électroniques de puissance, moteurs

électriques, batteries, sécurité), ses bureaux d'études, ses experts, et intervient comme interlocuteur unique sur les enjeux et problèmes électroniques de ses clients.

SERMA Group est organisé autour de 5 axes stratégiques :

- Technologies électroniques et matériaux
- Sureté et cybersécurité des systèmes
- Ingénierie des systèmes embarqués
- Conception et assemblage micro-électronique
- Expertise et test de l'énergie (batteries, chaînes de traction)

Il est implanté sur 20 sites en France, Allemagne, Belgique, Espagne et en Tunisie, au plus près de ses clients multisectoriels.

www.serma.com